

DEPARTEMENT

Savoie

DE LA COMMUNE de LA CHAVANNE
73800Séance du **30 septembre 2024**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	10

Date de la convocation
23 septembre 2024

Date d'affichage
23 septembre 2024

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt quatre

et le trente septembre

à dix-neuf heures

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 073-217300821-20240930-DEL2024_24-DE



le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **DURET Michel, Maire****Présents** : PETIT Gilles, MOUCHOT Jean, FEIGE Sylvie, BENOIT Véronique, BATTIN Marie Christine, FLAVIN Bastien, SCOLARI Sarah, LAPERRIERE Nicolas, MICHEL Jean-Pierre.**Excusés** : DUVAL Olivier, BONI Emilie.**Absent** : /

a été nommé secrétaire : FEIGE Sylvie

Démission de la 2ème adjointe – Réorganisation – Fixation du nombre d'adjoints – Election d'un nouvel adjoint

Intervenant : M. DURET Michel, Maire

M. le Maire fait part aux conseillers municipaux de la démission de Mme BENOIT Véronique pour des raisons professionnelles et personnelles de ses fonctions d'adjointe au maire mais pas de son mandat de conseillère municipale.

Vu le courrier de M. le Préfet de la Savoie en date du 02 septembre 2024, reçu en mairie le 16 septembre 2024, acceptant la démission,

Vu le courrier de M. le Préfet de la Savoie en date du 05 septembre 2024, reçu en mairie le 16 septembre 2024, rendant la décision effective le 05 septembre 2024,

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les suites à donner :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-4, L2122-7, L2122-7-2, L2122-10 et L2122-15,

Vu la délibération en date 27 mai 2020 du fixant à 4 le nombre d'adjoints, Vu la délibération du 29 juillet 2020 décidant de maintenir à 4 le nombre d'adjoints,

Vu l'arrêté n° AR 2020/23 du 30/07/2020 donnant délégation de fonctions et de signatures aux adjoints,

Vu l'arrêté n° AR 2021/7 du 23/02/2021 donnant délégations de fonctions à une conseillère municipale,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire,

Considérant la candidature de Mme BATTIN Marie Christine,

Considérant qu'aucune autre candidature n'est déclarée,

Il est procédé au vote à scrutin secret à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote : pour = 10, abstention = 0, contre = 0) :

- décide de maintenir à 4 le nombre d'adjoints,
- décide de remplacer l'adjoint démissionnaire et dit qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire
- procède à l'élection du ou de la nouvel(le) adjoint(e) au maire, au scrutin secret, à la majorité absolue,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du



- Résultat du vote :
 - Nombre de votants : 10
 - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10
 - Nombre de bulletins blancs et nuls : 0
 - Nombre de suffrages exprimés : 10
 - Majorité absolue : 6

Mme BATTIN Marie Christine obtient 10 voix

- désigne BATTIN Mme Marie Christine en qualité de 2ème adjointe au maire.

L'arrêté portant délégation de fonctions et de signatures aux adjoints suivra.

Ainsi délibéré,
Pour copie conforme.

Le Maire,
DURET Michel



La secrétaire de séance,
FEIGE Sylvie